ART. 35 B N° **599**

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 599

présenté par M. Dussopt

ARTICLE 35 B

Au début de l'alinéa 24, substituer aux mots :

« Son objet »

les mots:

« L'objet de cette taxe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.